

Le tableau ci-après présente un récapitulatif des réunions, des conférences téléphoniques et des décisions prises par circulaire du Conseil d'administration en 2017.

	Réunions	Conférences téléphoniques	Décisions prises par circulaire
Total	12	1	–
Durée médiane (en h.)	5:30	0:15	–
Participation:			–
Hansueli Loosli, président	12	1	–
Roland Abt	11	1	–
Valérie Berset Bircher	12	1	–
Alain Carrupt	12	1	–
Frank Esser	12	1	–
Barbara Frei	11	1	–
Catherine Mühlmann	12	1	–
Theophil Schlatter, vice-président	12	1	–
Renzo Simoni ¹	9	1	–
Hans Werder ²	2	0	–

¹ Élu au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

² Fin de mandat au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

4.6 Président du Conseil d'administration



Hansueli Loosli siège depuis 2009 au Conseil d'administration, dont il assure la présidence depuis septembre 2011. Le Règlement d'organisation précise les attributions et compétences du président qui, en cas d'empêchement, voit ses attributions et compétences assumées par le vice-président Theophil Schlatter.

4.7 Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède à l'examen approfondi de thèmes importants au travers des trois comités permanents Finances, Révision et Rémunération et du comité ad hoc Nomination. Les comités se composent généralement de trois à six membres. En principe, chaque administrateur siège au sein d'un comité permanent au moins. Sous réserve de son élection au comité Rémunération (sans droit de vote), le président du Conseil d'administration est membre de tous les comités permanents, dont la présidence est toutefois assurée par d'autres membres. Les présidents présentent un compte rendu oral des réunions des comités lors de la séance suivante du Conseil d'administration. Tous les administrateurs reçoivent en outre les procès-verbaux des comités Finances et Révision. Sur demande, les autres membres du Conseil d'administration reçoivent également le procès-verbal du comité Rémunération.

Comité Finances

Le comité Finances prépare à l'intention du Conseil d'administration toutes les questions relatives aux transactions. En font partie la fondation et la dissolution de sociétés importantes du groupe, l'acquisition et la cession de participations clés ou encore la conclusion et la révocation d'alliances stratégiques. Il se penche également à titre préliminaire sur les investissements et désinvestissements importants à réaliser. Le comité Finances, dont les activités sont décrites en détail dans le Règlement du comité Finances, détient la compétence décisionnelle finale lors de la publication de règlements et de directives en matière de fusions et acquisitions et de corporate venturing.

Il se réunit sur convocation du président ou à la demande de l'un de ses membres, autant de fois que les affaires l'exigent, en général cependant une fois par trimestre. Le CEO, le CFO et le responsable de Group Strategy & Board Services participent à ses séances. Selon l'ordre du jour, d'autres membres de la Direction du groupe, des membres de la Direction des sociétés stratégiques du groupe ou des responsables de projets sont également présents.

Voir sous
www.swisscom.ch/principes

Le tableau ci-après présente un récapitulatif de la composition, des réunions, des conférences téléphoniques et des décisions prises par circulaire du comité Finances en 2017.

	Réunions	Conférences téléphoniques	Décisions prises par circulation
Total	3	–	–
Durée médiane (en h.)	3:35	–	–
Participation:			
Frank Esser, président	3	–	–
Alain Carrupt	3	–	–
Catherine Mühlmann	3	–	–
Renzo Simoni ¹	3	–	–
Hansueli Loosli	3	–	–

¹ Élu au Conseil d'administration le 3 avril 2017.

Comité Révision

Le comité Révision, également appelé «Audit Committee», traite tous les thèmes relevant de la gestion financière (comme la comptabilité, le contrôle financier, la planification financière et le financement), de l'assurance (la gestion des risques, le système de contrôle interne, la gestion de la conformité et l'audit interne) et de la révision externe. Au sein du Conseil d'administration, il s'occupe en outre des questions qui requièrent une expertise financière spécifique (comme la politique de distribution). Le comité Révision, qui est le principal instrument de contrôle du Conseil d'administration, est chargé de la surveillance des fonctions d'assurance à l'échelle du groupe. Il prend position sur des affaires qui relèvent de la compétence décisionnelle du Conseil d'administration et tranche en dernier ressort dans celles pour lesquelles il dispose des compétences nécessaires. Ses activités sont décrites en détail dans le Règlement du comité Révision.



Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

Le président et un autre membre du comité sont des experts financiers, et la majorité des membres du comité sont expérimentés dans le domaine des finances et de la comptabilité. Le comité Révision se réunit sur convocation du président ou à la demande de l'un de ses membres autant de fois que les affaires l'exigent mais au moins une fois par trimestre. Sont présents aux séances du comité Révision le CEO, le CFO, le responsable de Group Strategy & Board Services, le responsable d'Accounting, le responsable d'Internal Audit ainsi que l'organe de révision externe. Selon l'ordre du jour, d'autres représentants du management de Swisscom y sont invités. Le comité Révision est par ailleurs habilité à convier des tiers indépendants tels que des avocats, des experts-comptables et des experts fiscaux.

Le tableau ci-après présente un récapitulatif de la composition, des réunions, des conférences téléphoniques et des décisions prises par circulaire du comité Révision en 2017.

	Réunions	Conférences téléphoniques	Décisions prises par circulation
Total	5	1	–
Durée médiane (en h.)	4:55	0:30	–
Participation:			
Theophil Schlatter, président ¹	5	1	–
Roland Abt ¹	5	1	–
Valérie Berset Bircher	5	1	–
Hans Werder ²	1	1	–
Hansueli Loosli	5	1	–

¹ Expert financier.

² Fin de mandat au Conseil d'administration le 3 avril 2017.



Comité Rémunération

Des informations détaillées sur le comité Rémunération figurent dans le rapport de rémunération.

Comité Nomination

Cet organe ad hoc est constitué pour préparer, le cas échéant, l'élection de nouveaux membres au sein du Conseil d'administration et de la Direction du groupe. Sa présidence est assurée par le président du Conseil d'administration et sa composition varie de cas en cas. Pour accomplir son travail, le comité se réfère à un profil d'exigences spécifique défini par le Conseil d'administration, auquel il soumet des candidates et des candidats appropriés. Le Conseil d'administration élit les membres de la Direction du groupe et décide des candidatures qui seront

proposées à l'Assemblée générale en vue d'une élection au Conseil d'administration. En 2017, un comité Nomination réunissant les membres suivants a été constitué: Hansueli Loosli (président), Valérie Berset Bircher et Frank Esser. Le comité s'est réuni à deux reprises pendant 2 heures et 20 minutes en moyenne.

4.8 Réglementation des compétences

Concernant les attributions intransmissibles et inaliénables du Conseil d'administration de Swisscom SA, la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET) renvoie au Code des obligations. Conformément à l'art. 716a CO, il incombe au Conseil d'administration d'exercer en premier lieu la haute direction de la société et la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion.

Le Conseil d'administration nomme et révoque les membres de la Direction du groupe. Il définit en outre les lignes directrices en matière de stratégie, d'organisation, de planification financière et de comptabilité. Pour ce faire, il tient compte des objectifs que la Confédération, en sa qualité d'actionnaire majoritaire de l'entreprise, se propose d'atteindre et que le Conseil fédéral lui assigne tous les quatre ans conformément à la LET.

Se fondant sur la LET et les statuts, le Conseil d'administration a délégué la gestion des affaires courantes au CEO. Parallèlement à ses attributions inaliénables définies par la loi, le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur les affaires d'importance cruciale pour le groupe. En font notamment partie les achats et les ventes d'entreprises d'un montant supérieur à CHF 20 mio. ou encore les investissements et désinvestissements d'un montant supérieur à CHF 50 mio. Le Règlement d'organisation et son annexe 2 Règlement sur l'organisation et les attributions («ROA») détaillent les compétences du Conseil d'administration et celles du CEO (organigramme des fonctions).

4.9 Instruments d'information et de contrôle du Conseil d'administration vis-à-vis de la Direction du groupe

Le Conseil d'administration requiert des informations complètes pour assumer ses attributions et compétences. Le président du Conseil d'administration et le CEO se rencontrent en séance au moins une fois par mois afin de discuter de questions essentielles pour Swisscom SA et les sociétés du groupe. Une fois par an, le président s'entretient personnellement avec chaque membre de la Direction du groupe et les responsables de divisions, opérationnelles ou du groupe, pour obtenir des informations approfondies sur des thèmes d'actualité.

Lors de chaque séance ordinaire du Conseil d'administration, le CEO informe ce dernier en détail sur la marche des affaires, les projets et événements importants ainsi que les mesures prises. Le Conseil d'administration reçoit chaque mois un rapport comportant l'ensemble des chiffres clés du groupe et des secteurs. Il dispose en outre chaque trimestre d'un rapport sur la marche des affaires et sur la situation du groupe et des secteurs en termes de patrimoine, de finances, de performance et de risques. Enfin, il obtient une projection de l'évolution opérationnelle et financière pour l'exercice en cours. Le management reporting est établi selon les mêmes principes comptables que les rapports financiers externes. Il englobe également des chiffres clés non financiers, déterminants pour la gestion et le contrôle. Chaque membre du Conseil d'administration peut demander à tout moment des informations sur les affaires qui concernent le groupe, à condition qu'aucun devoir de récusation ou qu'aucune obligation de garder le secret ne s'y oppose. Le Conseil d'administration est informé sans délai de tout événement extraordinaire.

Il incombe au Conseil d'administration de mettre en place et de surveiller les fonctions d'assurance à l'échelle du groupe que sont la gestion des risques, le système de contrôle interne, la gestion de la conformité et la révision interne (Internal Audit) et d'obtenir les informations complètes à ce sujet.

4.9.1 Gestion des risques

Le Conseil d'administration s'est fixé comme objectif de préserver la valeur de l'entreprise en appliquant une gestion des risques à l'ensemble du groupe. Une culture d'entreprise favorisant une gestion responsable des risques et des opportunités doit contribuer à la réalisation de cet objectif. Swisscom a par conséquent déployé un système central de gestion des risques à l'échelle du groupe. Ce système prend en considération les événements tant internes qu'externes. Il répertorie ainsi les risques inhérents à la stratégie (y compris au marché), à l'exploitation (y compris aux finances), à la conformité et à l'établissement des rapports financiers. Swisscom veille à l'établissement de rapports complets et adaptés aux échelons hiérarchiques ainsi qu'à l'élaboration d'une documentation appropriée. Pour garantir l'identification, l'évaluation et le traitement précoce des principaux risques et opportunités, l'unité d'organisation centrale chargée de la gestion des risques, subordonnée au CFO et à la division Controlling, travaille en étroite collaboration avec le service de controlling, le service stratégique, d'autres fonctions d'assurance et des unités opérationnelles. Swisscom évalue les risques en fonction de leur incidence quantitative en cas de survenance. Elle en assure la gestion selon une stratégie de risque et étudie les répercussions possibles de chaque risque à l'aide des indicateurs clés. Swisscom procède à un contrôle et à une mise à jour trimestriels de son profil de risques. Le comité Révision et la Direction du groupe sont informés chaque trimestre des risques importants, de leurs incidences possibles et de l'état des mesures; le Conseil d'administration reçoit ces informations deux fois par année. En cas d'urgence, le président du comité Révision est averti immédiatement de nouveaux risques importants. Les principaux facteurs de risques sont décrits au chapitre Risques du rapport annuel.

Voir sous
[www.swisscom.ch/
objectifs_2018-2021](http://www.swisscom.ch/objectifs_2018-2021)

Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)